République Française

COMMUNE DE BIENVILLERS AU BOIS

Région Hauts de France - Arrondissement d'Arras - Canton Avesnes-le-Comte

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. François LEVEL, suite à la convocation en date du 28 octobre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents :

François LEVEL	Sylvain SUEUR	Ghislaine DESSEIGNE
Céline HOLTON	Frédéric JONARD	Tommy FONTANA
Jérôme BECART	Vincent BAUDERLICQUE	Clémence NEPVEU
Maryse CHOQUET	Sylvie DOLLE	Patricia DILLY

Absents excusés : M. Bruno FONTANA, Mme Dominique LECELLIER donne pouvoir à Mme Maryse CHOQUET, M. Frédéric BRAY.

Absent :

Ordre du jour :

596. Désignation du secrétaire de séance,
597. Approbation du compte rendu du 8 octobre 2026,
598. Désignation du correspondant de défense et de secours,
599. Modification des délégations au Maire (délibération n°544 du 20 mars 2026),
600. Médiathèque : remboursement particulier,
601. Projet de travaux de sécurisation,
602. Organisation des événements de fin d'année,
603. Compte rendu des commissions

Informations et questions diverses

596- Désignation du secrétaire de séance

Mme Clémence NEPVEU est désignée secrétaire de séance.

597 – Approbation du compte rendu du 8 octobre 2026

Le procès-verbal est approuvé.

598 – Désignation du correspondant de défense et de secours

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CIS de Bucquoy, dans son compte rendu du 29 septembre dernier, rappelle aux mairies de désigner un référent incendie et secours *(loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « loi Matras » sur la modernisation de la sécurité civile et le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2020 précise les modalités d'exercice de cette fonction).*

Le rôle du référent :

> Un correspondant entre le SDIS et la Commune, il intervient sur les questions de prévention, de protection, de lutte contre les incendies et de risques majeurs. Il ne remplace pas le Maire mais il facilite le dialogue, la coordination, la remontée des actions entre la commune et le SDIS.

Les cinq missions du référent :

- Participer aux documents du service local,
- Informer et sensibiliser,
- Contribuer à la planification et à l'information préventive,
- Contribuer à la DECI (défense extérieure contre l'incendie),
- Informer périodiquement le conseil municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *DESIGNE M. Frédéric JONARD correspondant de défense et de secours.*

599 – Modification des délégations au Maire (délibération n°544 du 20 mars 2026)

Modifie la délibération n° 544 du 20 mars 2026

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier de la Préfecture du 28 septembre 2026 sur l'alinéa 16 (actions en justice) « ester en justice ». Dans un souci d'équité juridique, la Préfecture demande de clarifier les conditions d'exercice de cette délégation par une modification et non une annulation de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- *De modifier l'alinéa 16 « ester en justice » de la délibération n° 544 du 20 mars 2026 comme suite*

« Intenter au nom de la commune toutes les actions en justice en demande, constituer la commune partie civile, ou défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure ».

600. Médiathèque : remboursement particulier

Monsieur le Maire présente une avance de frais effectuée par la responsable de la médiathèque municipale, d'un montant de 37,80 € (achat de livres) pour le compte de la commune et propose au conseil de se prononcer sur le remboursement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *APPROUVE le remboursement.*

601. Projet de travaux de sécurisation

- Le Maire fait le point sur les travaux de sécurisation routière dans la commune.

    - Afin de créer des places de stationnement supplémentaires aux abords de la Maison Médicale, il a été demandé aux services du Conseil Départemental d'établir un projet d'aménagement routier au niveau de ce carrefour de la RD8.
      Suite à la réunion du 14 octobre 2026 avec ces services, une proposition de projet a été remise à la commune. Elle consiste en l'aménagement d'un plateau surélevé sur l'ensemble du carrefour et la création de trois places de parking sur le trottoir.

Le Conseil Municipal accepte ce projet et autorise le Maire à faire établir le chiffrage ainsi qu'à déposer les demandes de subventions, au plus haut taux, afférentes à celui-ci.

    - Concernant la vitesse excessive fréquemment relevée rue de Verdun (dans le sens Hannescamps vers Bienvillers) et le non-respect de l'obligation de céder le passage au carrefour de la Rue de Monchy, il est proposé la mise en place d'un panneau Stop à hauteur du 21 rue de Verdun.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve à la majorité (9 pour / 2 absentions et 2 contres) l'installation d'un stop à hauteur du 21 rue de Verdun.

    - Le Maire présente un devis pour la réfection de l'ensemble de la signalisation au sol dans la commune (9 442 €). Ce devis reprend également la création de marquages au sol des priorités à droite.

Après discussion, le Conseil Municipal propose de faire repeindre les passages pour piétons par les employés de la commune. D'autres devis seront demandés pour les marquages des priorités.

- Le Maire présente un récapitulatif des devis pour l'aménagement des parterres de la commune, certains pouvant provoquer un manque de visibilité.

Après discussion, le Conseil Municipal est d'accord sur le principe d'effectuer l'ensemble des travaux d'aménagement hormis, pour le moment, les arbres route de Souastre. Afin d'avoir des devis comparables, il est demandé à un prestataire d'apporter des modifications à son chiffrage.

602. Organisation des événements de fin d'année

Le Conseil fait le point sur les festivités de fin d'année.

- Monsieur le Maire propose la création d'un atelier de décoration de noël pour les enfants de la commune. La date du 28 novembre est retenue, il se déroulera à l'atelier communal.

- Journée du 6 décembre : il est proposé de préparer et d'organiser le repas des ainés par la commune. Pour le reste de l'après-midi intergénérationnelle, il n'y a pas de changement.

- Monsieur le Maire propose de modifier la formule des vœux. Après discussion, il est décidé de partir sur un apéritif dinatoire, il se déroulera le samedi 16 janvier 2027 en fin de journée.

603. Compte rendu des commissions

1) Conseil d'école

Compte rendu du conseil d'école, les principaux points :

* Effectif de 140 enfants (en baisse par rapport à 2025).
* Continuité des activités scolaires comme la piscine.
* Tarif des repas de la cantine : il restera inchangé.
* L'APE remercie les communes du RPI pour leur soutien.

2) Correspondance de la défense

Point sur la réunion avec les armées :

* Transmettre le devoir de mémoire,
* Informer sur la politique de la défense nationale,
* Rappel du contexte de réarmement, sensibiliser les jeunes, rappel des cyberattaques,
* Rappel de la nécessité de mettre en place le Plan Communal de Sauvegarde.

Informations et questions diverses

1) Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire fait le point sur la réunion concernant la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui s'est tenue à Monchy au Bois le 4 novembre 2026.

Les principaux points :

- Le P.C.S. est un outil de gestion de crise qui permet de répondre à tout type d'évènements pouvant impacter la population, qu'elle qu'en soit la nature.
- Il définit les procédures et organisations qui seront mises en place en cas de survenance d'un évènement.

La mise en place :

- Création d'une commission pour la rédaction.
- Accompagnement par services de la CCCA.
- Etablissement d'une première version d'ici fin janvier 2027.

Les membres de la commission : les adjoints, Céline HOLTON, Vincent BAULERLICQUE, Ghislaine DESSEIGNE, Jérôme BECART.

2) Suggestion de mise en place d'une benne pour les déchets verts au printemps prochain. Nous reprendrons ce point en début d'année 2027.

3) Agenda

- 11/11 : commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918.
- 13 et 20/11 : fermeture des bureaux
- 20/11 : beaujolais nouveau organisé par le comité des fêtes
- 03/12 : Réunion du conseil municipal
- 06/12 : Colis, repas des ainés et arbre de noël
- 10/12 : fermeture des bureaux
- 24/12 au 02/01/27 : fermeture des bureaux

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Président déclare la session close ce même jour à 21h48.